Syndicat d'eau potable Crussol-Pays de Vernoux (Siren : 200093128)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Saint-Péray
Arrondissement	Tournon-sur-Rhône
Département	Ardèche
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2020
Date d'effet	01/01/2020

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Christian ALIBERT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	07130 Saint Péray
Téléphone	
Fax	
Courriel	sivom.vernoux@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	49 743
Densité moyenne	114,16

Périmètres

Nombre total de membres : 15

- Dont 13 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
07	Alboussière (210700076)	1 018
07	Boffres (210700357)	623
07	Champis (210700522)	648
07	Charmes-sur-Rhône (210700555)	3 217
07	Châteaubourg (210700597)	240
07	Cornas (210700704)	2 404
07	Guilherand-Granges (210701025)	11 389
07	Saint-Georges-les-Bains (210702403)	2 464
07	Saint-Péray (210702817)	7 807
07	Saint-Romain-de-Lerps (210702932)	957
07	Saint-Sylvestre (210702973)	516
07	Soyons (210703161)	2 348
07	Toulaud (210703237)	1 744

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
07	CA Arche Agglo (200073096)	CA
07	CA Privas Centre Ardèche (200071413)	CA

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) *Réseau d'alimentation en eau potable : Création, entretien et gestion d'un réseau d'alimentation et de distibution d'eau potable pour le compte des communes associéés. Le service de caractère industriel et commercial fera l'objet d'une comptabilité distincte.* Par substitution
Autres
- Service public de défense extérieure contre l'incendie *Le Syndicat exerce, au bénéfice des collectivités adhérentes qui conservent l?intégralité de la responsabilité de la police du service public de défense extérieure contre l?incendie, au sens de l?article L2225-2 du CGCT, une compétence visant à apporter un appui méthodologique sur la mise en ?uvre du RDDECI (Règlement Départemental de D E C I), à mutualiser certaines actions dans un souci d?économie d?échelle (préparation du schéma directeur, contrôle des poteaux incendies ?) et incluant dans le cadre de travaux sur le réseau d?eau potable la création, l?aménagement et la gestion des points d?eau nécessaires à l?alimentation en eau des moyens des services d?incendie et de secours dans la limite du périmètre décrit ci-dessous. Une telle compétence inclut également la possibilité pour le Syndicat d?intervenir en amont de ces points d?eau*

pour garantir leur approvisionnement. Les points d?eau concernés sont exclusivement les hydrants (poteaux d?incendie, bouches incendie) alimentés par le réseau d?eau potable et les anciens réservoirs d?eau potable maintenant dédiés uniquement à l?utilisation de la défense incendie (homologués par le SDIS) ; et répertoriés dans l?annexe de l?arrêté municipal de DECI. Les autres types d?équipement de DECI restent de la compétence des collectivités adhérentes.

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)